

Mayotte : les droits fondamentaux ne peuvent être vendus à la découpe

À la suite de tensions importantes sur les îles de Mayotte, le ministre de l'Intérieur et la ministre chargée des Outre-mer ont fait plusieurs annonces concernant l'avenir du département français. En particulier, la Constitution serait révisée pour y permettre l'abolition du droit du sol.

Les associations de protection de l'enfance présentes à Mayotte, qu'une délégation de la CNAPE a rencontrées sur place en janvier, connaissent une situation critique. Elles interviennent dans un contexte démographique, sanitaire, social, économique particulièrement tendu, sur lequel la CNAPE a déjà pris position (en [2023](#) et en [2022](#)).

Toutefois, depuis quelques semaines, la montée des tensions sur l'île a changé la donne. **Les associations, et leurs salariés, sont désormais directement pris pour cible par certains collectifs citoyens et certains de leurs porte-paroles, y compris des élus de la République.** Selon eux, nos associations commettent le tort de vouloir protéger les enfants des violences et de la misère, ce qui reviendrait à encourager de plus en plus de violences et de plus en plus de misère, au détriment de la qualité de vie des Mahorais. Elles seraient même, à en croire certains discours, co-responsables de la délinquance juvénile qui s'abat sur Mayotte. S'ensuivent des dégradations, des blocages et désormais des intimidations et des violences physiques à l'encontre des personnels et des locaux associatifs. Leur protection doit devenir une priorité des pouvoirs publics, tout comme doit l'être la confirmation publique du sens de leur mission au nom et avec les moyens de la République française.

Car nos associations doivent tenir bon. Elles agissent grâce aux valeurs défendues par la République, et au socle des droits fondamentaux garantis par notre Constitution. **Vouloir changer la Constitution pour créer l'exception mahoraise, c'est vouloir transiger avec ces droits fondamentaux qui nous protègent.** C'est dire aux citoyens de Mayotte et à tous ceux qui y défendent les droits, et notamment les droits des enfants, que la République s'apprête à s'en retirer. C'est les priver d'un appui qui, à défaut de moyens matériels suffisants, est un symbole qu'il faut préserver à tout prix. La République est une et indivisible, et doit le rester.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.